



Conseil Municipal

Séance du 25 novembre 2022 à 19 h 00.

Présidence : Aline DESTRI

Présents : Francine GAYARD - Serge DESTRI - Jérémy FEURTE
Jean-Patrick GAYARD

Absents : Joël DESFONTAINES - Roxane NEVEUX

Absents : Thierry WISEUR - Gérard LHOMME
(non excusés)

Pouvoir : Joël DESFONTAINES à Mme GAYARD

Le Quorum est atteint

Secrétaire de séance : Francine GAYARD

Lecture et approbation du compte rendu des séances du 23 septembre 2022

Ordre du jour :

1. Point sur la situation de la maison située au 5 rue Principale
2. Indemnités des élus.
3. Passage à la comptabilité M57 amortissement
4. Festivités de Noël

1. La maison a été estimée par l'office notariale de la place Dauphine à Soissons. La maison pourrait être vendue environ 25.000 €.

Mme le Maire a demandé à l'entreprise Mascitti de faire un devis pour la démolition et l'enlèvement des gravats, il y en aurait pour 10.000 € HT. Il a été demandé également à cette entreprise ce que coûterait le renforcement des murs de la maison pour éviter qu'elle s'écroule. Le devis est en attente.

2. Il y a quelques mois Mme le Maire et son adjointe avait demandé la baisse de leurs indemnités d'élus aux fins de renforcer les comptes de la mairie. La situation s'étant améliorée, Mme Le Maire propose de revenir aux indemnités de base à partir de janvier 2023.

Vote : 6 pour

3. Suite à la délibération du conseil N°2022-014 voté le 23 septembre 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023, le conseil municipal décide de fixer la durée d'amortissement :
- à 5 ans pour de biens mobiliers et matériel ou des études
 - à 30 ans pour des biens immobiliers ou des installations.
 - de déroger à la règle du prorata temporis pour des subventions versées (compte 204xx) et ainsi d'amortir par année pleine.
 - d'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 6 pour.

4. Pour décorer la cour de la Mairie, Joël se chargera avec Jean-Claude Pujol de récupérer des branches de sapin. Les décorations lumineuses se feront par Gilles et Aline.
Le 3 décembre nous distribuerons le matin les colis et bons cadeaux aux seniors. L'après-midi les enfants du village viendront chercher leur bon cadeau entre 14h et 16h.

Fin de séance 19h30

Aline DESTRI
Maire

Francine GAYARD
Adjointe

Jean-Patrick GAYARD

Gérard LHOMME
Absent

Joël DESFONTAINES
Absent

Serge DESTRI

Thierry WISEUR
Absent

Jérémy FEURTE

Roxane NEVEUX
Absente